

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PROCES-VERBAL

14ème séance

De la séance ordinaire du

de la législature

2016 - 2021

Jeudi 13 décembre 2018, 19h.00

En la grande salle de Prazqueron, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. Patrick OPLIGER**

Sont présents : 42 Conseillères et Conseillers sur 55 à l'appel, puis
43 Conseillères et Conseillers sur 55 à partir de 19h24
(M. TIECHE Nicolas)

Excusés : Mmes ALLENBACH Nadine

CORTHEZY Chloé

MORIER Ornella

MM. BEN NSIR Karim

BUEHNER Yvan

DÄHLER Jérémy

DUPASQUIER Daniel

FERAZZA Pier Antonio

RACCIATTI Gabriel

URNER Philippe

Absents : Mmes JURIENS Marlène

LIGUORI Olga

Huissier : M. CORNU Jean-Marie

Procès-verbal : Mme KAUFMANN Manuela, Secrétaire

M. le Président Patrick OPPLIGER ouvre la 14^e séance de la législature. Il salue M. le Syndic Daniel CROT, les membres de la Municipalité : Mme Claudia PERRIN, MM. Denis FAVRE, Blaise JAUNIN et Luigi MANCINI, Mme Sandra CACCIA, Boursière communale, Mme Nicole PRALONG, Secrétaire municipale, M. Jean-Marie CORNU, Huissier, M. BOTRE chef du Service des travaux, ainsi que les membres du Conseil présents. Il adresse également ses salutations au représentant de la presse et au fidèle public.

Il constate que l'ordre du jour a été envoyé dans les temps, par lettre du 28 novembre 2018.

Avant de débiter la séance, M. OPPLIGER propose une minute de silence à la mémoire de M. Albert PERRIN, ancien Conseiller communal, ancien huissier du Conseil, beau-père de Mme Claudia PERRIN.

1. Appel

Il est effectué par Mme Manuela KAUFMANN.

42 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents. 10 Conseillers sont excusés, 2 absents et 1 en retard. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

M. le Président Patrick OPPLIGER déclare la séance ouverte et fait circuler une liste sur laquelle les membres du Conseil sont invités à exprimer leur accord ou leur désaccord concernant la publication sur le site internet de la commune de leurs données personnelles : adresse, profession, n° de téléphone et email.

2. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que personne ne veut apporter de modification à l'ordre du jour, **M. le Président Patrick OPPLIGER** propose que le postulat 27 / 2018 (Jean-Claude PROGIN) soit retiré et proposé pour le Conseil suivant, le 11 avril 2019, ceci pour éviter un vice de forme. En effet, aucune commission n'avait été nommée pour étudier la réponse de la Municipalité à ce postulat.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018

Personne ne demandant la lecture du procès-verbal, l'assemblée passe à la discussion.

M. le Conseiller Henri PISANI demande que son prénom soit orthographié avec un i et pas avec un y comme cela s'est produit à deux reprises dans le PV.

M. le Conseiller Thierry HENRY signale des problèmes de tabulation et de mise en page du procès-verbal et propose une relecture du PV par le Bureau avant de l'envoyer au Conseil. Par ailleurs, il propose de modifier le nombre des Conseillers présents le 27 septembre 2018 avec « 46 après assermentation ».

M. le Président Patrick OPPLIGER remercie Mmes Pralong et Kaufmann pour la rédaction du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

M. le Président Patrick OPPLIGER lit les communications suivantes :

- « Le 3 octobre, j'ai participé, sur invitation de notre Municipalité, à une rencontre réunissant les chefs d'entreprises de la Commune. Celle-ci a eu lieu dans les locaux de la société CLA-VAL. Après la visite des locaux de cette société, la soirée s'est terminée de manière agréable par un apéro dinatoire. »
- « Le 24 novembre, j'ai assisté à la revue du SDIS. »
- « Je vous donne les résultats des votations fédérales du 25 novembre dernier pour notre commune :

N° : 01 Objet : Initiative pour les vaches à cornes

BULLETTINS	Rentrés	813
	Blancs	51
	Nuls	1
	Valables	761

Suffrages	
Oui	323
Non	438
Taux de participation	39.68 %

N° : 02 Objet : Initiative pour l'autodétermination

BULLETTINS	Rentrés	818
	Blancs	12
	Nuls	1
	Valables	805

Suffrages	
Oui	233
Non	572
Taux de participation	39.92 %

N° : 03 Objet : Base légale pour la surveillance des assurés

BULLETTINS	Rentrés	820
	Blancs	15
	Nuls	0
	Valables	805

Suffrages	
Oui	421
Non	384
Taux de participation	40.02 %

- « Le 4 décembre, je recevais une lettre du secrétariat général du Grand Conseil, m'informant de la démission de M. le Député KRIEG en me demandant de contacter M. Yann GLAYRE afin de savoir s'il acceptait, comme premier viennent-ensuite, son élection à la fonction de député. M. GLAYRE a accepté cette fonction. »
- « La visite annuelle du Préfet a eu lieu mardi 11 décembre 2018 en présence de Mme Manuela Kaufmann et moi-même. Les vérifications en lien avec le Conseil communal effectuées par M. le Préfet Serge Terribilini n'ont soulevé aucune remarque de sa part.

La soirée s'est terminée de manière très sympathique autour d'un excellent repas auquel nous avons cordialement été invités par notre Municipalité. »

- « Je prie les présidents des commissions permanentes de bien vouloir transmettre très rapidement les listes de présences des séances à notre secrétaire Mme Kaufmann, afin qu'elle puisse effectuer le calcul des jetons de présences à payer pour ce semestre. »
- « Petit rappel, je remercie les membres du CC qui siègent dans des commissions d'assister aux différentes séances ou de s'excuser s'ils ne peuvent pas y assister. »

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Daniel CROT

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

A l'occasion de cette dernière séance du Conseil communal de l'année, je tiens à vous informer que :

- en date du 26 novembre, la Municipalité a décidé d'engager dès le 1^{er} juillet 2019 M. Lorenzo Gagliardi, domicilié à Echallens, au poste d'Apprenti Employé de commerce formation élargie pour une formation de 3 ans. M. Gagliardi reprendra le poste occupé actuellement par M. Alexandre Domingues Dias, qui terminera son apprentissage l'été prochain.

- en date du 29 novembre, la Fiduciaire Hervest a procédé à un contrôle intermédiaire surprise de la tenue des caisses de la Bourse communale et du Contrôle des habitants et n'a pas relevé d'écart entre l'inventaire physique et les livres de caisse. Elle a contrôlé également les soldes bancaires au 30 septembre 2018, les mouvements enregistrés sur les comptes de liquidités pour les périodes allant du 1^{er} août au 30 septembre 2018, la concordance des transferts de liquidités et des dates valeurs, ainsi que les dépenses d'investissements comptabilisées au 30 septembre 2018 au moyen du logiciel Abacus, tout ceci en n'ayant constaté aucune anomalie, ce qui lui a permis de conclure à la bonne tenue générale de ces comptes.

- en date du 30 novembre, avec mes collègues Denis Favre et Blaise Jaunin, nous avons participé au Forum organisé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, Mme Béatrice Métraux, portant sur la péréquation intercommunale.

- la traditionnelle visite préfectorale a eu lieu ce mardi 11 décembre en fin de journée. A cette occasion, M. Le Préfet a effectué, comme chaque année, un contrôle des dossiers inhérents aux différents services administratifs communaux, selon une check-liste établie au préalable. Il a ainsi pu constater le bon fonctionnement de l'ensemble de ces services, dont il a attesté de la bonne tenue au moyen du sceau préfectoral apposé sur tous les dossiers présentés et vérifiés. »

M. le Conseiller municipal Denis FAVRE

Pas de communication particulière à transmettre au Conseil communal.

M. le Conseiller municipal Luigi MANCINI

« Je vous informe que suite à la proposition que la Municipalité a reçue du Major Marie-Claude Remy, Commandant du SDIS La Mère, il a été accepté que l'Adjudant Alessio Freda soit nommé au grade de Lieutenant. Cette nomination a eu lieu le 24 novembre dernier.

Une nouvelle version du journal communal Romanel Info, dont le titre sera probablement modifié, verra le jour dès l'année prochaine. Les dates de sa parution auront lieu à fin mars, fin juin, fin septembre et fin novembre. Son format sera agrandi et passera en format A4 et son impression sera réalisée en quadrichromie. La Société IRG Sàrl au Mont-sur-Lausanne, successeur de l'Atelier Grand SA, sera chargé de sa réalisation. La préparation de chaque numéro se fera désormais en comptant sur la collaboration d'un membre de la Municipalité, de la Secrétaire municipale, d'un membre du GSL et de la responsable presse de l'imprimerie, Sophie Sgroi-Donnet. »

Monsieur le Conseiller municipal Blaise JAUNIN

« Je vous informe qu'un Mémo déchets sous forme de dépliant papier a été préparé et sera distribué prochainement dans la boîte aux lettres de chaque ménage via les employés du Service des travaux. Ce Mémo déchets pourra également être téléchargé sur vos différents appareils multimédias au moyen d'une application mobile intitulée MEMODéchets. »

Mme la Conseillère municipale Claudia PERRIN

« Je vous informe qu'une nouvelle autorisation d'exploiter concernant l'UAPE "Les Explorateurs" a été délivrée le 30 octobre 2018 par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants à la Directrice du Service de l'enfance, Mme Sandra Ghiggia, ainsi qu'à la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Cette autorisation est valable jusqu'au 31 juillet 2023, pour un nombre maximal de 24 places, pour des enfants scolarisés de la 1ère à la 6e primaire. Cette nouvelle autorisation annule et remplace celle délivrée le 6 septembre 2018, qui était valable pour des enfants scolarisés de la 1ère à la 4e primaire. »

6. Préavis No 25 / 2018 « Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy »

M. le Conseiller Arik ISSLER lit le rapport de la Commission technique qui propose d'approuver le préavis.

DISCUSSION GENERALE

M. le Conseiller François MORIER se réfère au tableau de la page 7 du préavis et soulève la différence qui apparaît entre Lausanne et les autres communes concernant la « part surface imputable ». Il s'interroge sur les raisons de ce traitement différent.

M. le Municipal Blaise JAUNIN explique que la situation de Lausanne ne lui permet pas de procéder à des travaux pour la mise en séparatif et par conséquent cette commune n'enregistre pas de diminution des surfaces imputables.

M. le Conseiller François MORIER insiste sur le fait que pour Romanel il s'agit d'un effort qui n'est pas rentable et demande pourquoi Lausanne ne fait pas ces travaux.

M. le Municipal Blaise JAUNIN reprend son argument et donne l'exemple de la rue de Bourg à Lausanne, en invitant l'assemblée à imaginer l'ampleur des travaux. Il fait remarquer que la mise en séparatif des réseaux permet une diminution de la facture finale de Romanel de 5-6% par rapport à Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 25 / 2018 adopté en séance de Municipalité du 5 novembre 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accepter le Préavis municipal N° 25 / 2018 tel que présenté ;
- de ratifier la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy – présentée dans le préavis.

L'assemblée passe au vote à main levée.

Le Préavis N° 25 / 2018 est approuvé à l'unanimité.

M. le Municipal Blaise JAUNIN remercie pour le vote.

7. Préavis N° 26 / 2018 « Budget 2019 »

M. le Conseiller Philippe MUGGLI lit le rapport de la Commission des Finances, en se référant d'abord aux pages jaunes 1-14 (la parole n'est pas demandée), ensuite aux pages blanches 15-92, aux pages bleues 94-104 et finalement à la page rose 105. Après chaque chapitre, l'assemblée est invitée à la discussion.

DISCUSSION

Administration générale p. 16-27

La parole n'est pas demandée.

Finances p. 28-31

M. le Conseiller Thierry HENRY constate un décalage entre le budget 2017 et le budget 2018. Le budget 2018 prévoyait des recettes de CHF 720'000.- pour l'impôt foncier, contre des encaissements de CHF 669'294.55 en 2017. Suite à la hausse de 25% des taxes, le budget 2019 devrait présenter des revenus de CHF 900'000.-, sauf si le budget 2018 était trop optimiste.

M. le Syndic Daniel CROT fait remarquer que les comptes 2018 ne sont pas encore disponibles, mais qu'en principe la différence devrait être conforme.

M. le Conseiller Philippe NOËL apporte de nouvelles précisions sur les chiffres concernant les conséquences de la RIE III. Selon ses estimations et celles des divers partenaires (UCV/AdCV, Etat), le montant de la perte fiscale pour 2019, consécutive à la RIE III (baisse du taux sur BEN : 8% à 3,33% ; augmentation du taux sur le capital de 3/00 à 6/00), se monte à CHF 325'000.-, soit, sur la base de la période fiscale 2017, la différence entre les recettes encaissées de CHF 977'776.- et celles budgétisées, en valeur corrigée RIE III, de CHF 649'900.- incluant la compensation de l'Etat de CHF 119'700.-.

A cela il faut prendre en compte les répercussions financières des contre-parties sociales à la RIE III, soit les diminutions des recettes fiscales des personnes physiques dues aux déductions supplémentaires accordées (assurances sociales etc.) ; l'ACI estime cette perte à 1% desdites recettes, soit CHF 55-60'000.- par an pour notre commune, sous réserve bien évidemment des variables : catégorie de contribuables, variations de la population et des revenus etc.

Par ailleurs, nous ne devons pas sous-estimer la facture sociale (système de péréquation) qui, dès 2020, sera impactée par les subventions plus importantes à l'assurance maladie. Cela sera en partie contrebalancé par la reprise par l'Etat du coût de l'AVASAD (CHF 100'000.00 pour Romanel).

Domaines et bâtiments p. 32-41

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE fait une remarque sur le faible loyer (CHF 560.-) que la commune demande pour la Petite Charrue.

M. le Syndic Daniel CROT n'est pas tout à fait d'accord avec cette remarque. Il rappelle qu'on récupère aujourd'hui une location qui avait été perdue il y a quelques années.

Travaux p. 42-53

M. le Conseiller Olivier PACHE a une question concernant le point 435 « Eclairage public » 3123.00 « Achats et consommation d'électricité ». Il s'interroge sur le peu de différence entre les comptes 2017 et le budget 2019, sachant qu'on a remplacé tous les lampadaires par des sources LED, ce qui réduit fortement leur consommation. Il rajoute une remarque sur l'absence d'éclairage de Noël au collège du Rosset.

M. le Municipal Luigi MANCINI est désolé qu'il n'y ait pas d'éclairage de Noël au collège du Rosset, mais une carte a lâché. Les électriciens ont commandé une nouvelle carte et ils feront le nécessaire. L'installation des sources LED a été terminée pour cette fin d'année. Donc l'économie d'électricité sera visible à la fin de l'année 2019. Il interviendra plus tard sur l'éclairage de la zone de verdure de Prazqueron, dont le remplacement avec des sources LED apportera de nouvelles économies. Il assure que 2019 enregistrera de grandes économies d'électricité.

M. le Conseiller Pierre VILLARD s'étonne que dans un budget aussi important, une petite partie (CHF 6'400.-) ne soit pas allouée pour l'éclairage du terrain de basket, sachant que c'est le seul endroit où les jeunes peuvent se réunir les soirs d'été.

Mme la Municipale Claudia PERRIN remercie M. le Conseiller Pierre VILLARD de son intervention. A part juin et juillet, la nuit tombe assez vite. Ce serait bien de mettre l'éclairage avec une minuterie jusqu'à 22 heures pour permettre aux jeunes et moins jeunes de profiter du terrain de basket. Cela existe déjà à Yverdon. Il y aura toujours des gens qui feront les imbéciles

ailleurs, mais au mois offrons quelque chose qui sera utile d'une autre manière et pour répondre au souhait de la population.

M. le Municipal Luigi MANCINI reviendra vers la fin pour faire tomber un ou deux amendements. Concernant l'éclairage du terrain de basket, il habite à Romanel depuis 1990, il a participé à toutes les organisations des jeunes. Il rappelle une réunion lors de laquelle on avait demandé aux adolescents ce dont ils avaient besoin. Ils ont demandé une piste Vita et un local pour la jeunesse. L'éclairage du terrain de basket est une demande qui ne vient pas de la Municipalité, mais des jeunes. Quand ils deviennent majeurs on leur demande quels sont leurs souhaits. Ils ont demandé l'éclairage de ce terrain. Il laissera le choix au Conseil d'accepter ou pas cet amendement. Mais il fait remarquer que cet amendement pénalisera les jeunes.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande que la Commission de Jeunesse soit activée et que la demande vienne de leur part. Il n'est pas judicieux de mettre cette somme dans le budget à la demande de 3 ou 4 jeunes.

M. le Conseiller Nicolas TIECHE compare les CHF 6'400.- pour le terrain et les CHF 38'000.- pour une machine à vapeur. Il estime que si la somme demandée pour l'éclairage du terrain de basket est supprimée, alors il serait juste de supprimer aussi la somme demandée pour la machine à vapeur.

M. le Municipal Blaise JAUNIN précise que la machine à vapeur sèche permettrait de ne plus exposer les employés de la commune au glyphosate, substance reconnue comme étant cancérigène. C'est une machine qui a été acceptée par la commune de Prilly et par nos voisins de Cheseaux.

M. le Conseiller Nicolas TIECHE demande, vu la période de vaches maigres, s'il serait possible d'en louer une.

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond qu'il faudrait en louer une tous les jours de l'année.

Instruction publique et cultes p. 54-67

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR a une question concernant le point 3662 « Subsidés camps et courses » où elle constate une diminution, alors qu'on devrait s'attendre à une augmentation. S'agirait-il d'une diminution du nombre de sorties ?

Mme la Municipale Claudia PERRIN répond qu'il ne s'agit pas d'une volonté de diminuer, la commune voulant garder le status quo. Cela tient compte du budget de l'école.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR insiste sur le fait qu'il doit y avoir une erreur dans les chiffres, vu le fait que l'école étant gratuite, on ne peut plus demander de contribution aux parents pour le prix des courses et camps. Les chiffres devraient être en augmentation et non pas en diminution.

M. le Syndic Daniel CROT confirme que les chiffres communiqués par l'école ont été repris tels quels dans le budget. Au moment de la décision il y aura peut-être une petite différence.

Police p. 68-73

La parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale p. 74-79

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE intervient sur l'UAPE « Traitement du personnel » CHF 244'700.-, en déclarant que c'est trop par rapport à la moyenne cantonale. Les parents sont des personnes qui travaillent. Il propose que ce chiffre soit amélioré. Trop de personnel, pas assez de contribution de la part des parents.

Mme la Municipale Claudia PERRIN répond qu'à l'UAPE on a un professionnel pour 3 ou 4 enfants. On évite des frais de transport en accompagnant les enfants à l'école, avec des stagiaires ou des auxiliaires. Concernant les rendements, on ne peut pas faire comme on veut, car il y a une moyenne en fonction du prix de la structure, qu'on ne peut pas dépasser. Il y a un prix moyen suivi d'une dégression. Un paramètre qui n'est pas maîtrisable, c'est le revenu des parents. Si on avait uniquement des revenus hauts, le rendement serait différent. Pour finir, elle rappelle que l'UAPE a aussi une vocation de socialisation des enfants.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR se réfère aux frais d'achat des aliments. Les enfants mangent-ils à l'UAPE ou montent-ils manger au réfectoire ? CHF 38'000.- de nourriture, divisés par année cela fait CHF 130.- par jour ? Elle se demande si elle a mal calculé. (Rumeur dans la salle. Plusieurs personnes font des calculs.)

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE insiste sur le fait que l'UAPE fonctionne avec un budget au dessus des normes. Il propose que la Commission de Gestion se penche sur le sujet. Il exprime son désaccord sur la vocation de socialisation d'une UAPE.

M. le Président Patrick OPPLIGER précise que la Commission de Gestion décide des sujets qu'elle veut traiter.

Services industriels p. 82-85

M. le Conseiller Thierry HENRY demande des explications sur le remplacement du véhicule de la voirie : à quoi il va servir, quel type de véhicule.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'il s'agit d'un véhicule qui est en fin de vie, c'est un véhicule qui est aux Services Industriels. Il est utilisé pour l'entretien complet des bâtiments, relever les compteurs électriques, les compteurs d'eaux. C'est un véhicule qui roule énormément tous les jours. C'est un type Combo Citroën. Le choix définitif n'a pas encore été fait, mais il s'inscrira dans la fourchette des CHF 20'000.- demandés. C'est un véhicule basique, sans climatisation ou toit ouvrant. C'est un véhicule utilitaire pour le personnel communal.

M. le Conseiller Thierry HENRY continue en rappelant qu'en 2017 il y a eu des discussions animées sur l'achat de véhicules. Il précise qu'il est possible d'acheter des véhicules neufs pas très chers d'une marque française.

Pages bleues p. 94-104.

M. le Conseiller Patrick MASPOLI concernant les crédits prévisionnels (2019) de CHF 2'190'000.- (page 103), la planification des séances du Conseil communal de 2019 ne prévoit aucun préavis lié à ce sujet. Il demande des explications sur l'avancement des travaux qui occasionnent ces crédits.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que ces crédits sont affectés à des travaux à faire en 2019-2020, comme par exemple le projet « Le Village » ou l'aménagement du chemin des Biolles. Comme le disait la Commission des Finances, tous ces projets devraient être mis en

route, mais on ne sait pas quand, car il y a des oppositions en cours. Si tout se passe bien, on devrait avancer avec ces projets.

M. le Conseiller Patrick MASPOLI ne comprend pas bien la réponse de M. le Municipal FAVRE. Il y a des projets en cours, mais le Conseil communal n'est pas au courant, car les séances annoncées seront dédiées aux comptes (20 juin 2019), à l'arrêté d'imposition (septembre 2019), mais aucune séance n'est agendée pour ces projets. Il exprime ainsi son inquiétude. Les projets seraient-ils bloqués ?

M. le Syndic Daniel CROT explique que le planning envoyé par la Municipalité est un planning de dates et tous les sujets n'y figurent pas. La Municipalité ne voudrait pas agender trop en avance des préavis qui ne sont pas encore prêts.

Financements p. 105

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI répète, comme il le fait depuis plusieurs années, qu'il ne faudrait pas uniquement passer les amortissements comptables, ce qui est tout à fait juste selon les règles comptables sur les communes, mais également prévoir des amortissements financiers afin de voir une diminution des anciens emprunts. On pourrait, par exemple, prévoir et utiliser une partie de la marge d'autofinancement qui sort des comptes pour le faire. Pour 2017, celle-ci était de CHF 1'200'000.-. Que faisons-nous à la place ? Nous attendons l'échéance d'un emprunt pour le rembourser entièrement via un nouvel emprunt d'un montant plus élevé dont la grande partie ne sert qu'à rembourser l'emprunt échu et qui n'est donc pas utilisable pour les investissements votés, l'autre partie venant augmenter le total des emprunts de la commune. Nous avons donc une dette communale qui ne cesse d'augmenter par le simple fait de chaque échéance d'ancien emprunt. Certes, il ne s'agit pas de bloquer et d'arrêter d'emprunter si des investissements sont prévus et votés, mais dans le même temps il faut absolument que les anciens emprunts soient amortis, ne fût-ce que partiellement. Selon les contacts qu'il a, d'autres communes le font. Sinon, un jour, en théorie, nous aurions tous nos investissements avec des soldes à CHF 1.- du point de vue comptable, mais la dette, elle, serait toujours présente. Si à ce jour, et vu les taux d'intérêts très bas, tout va pour le mieux, qu'en sera-t-il le jour où ces derniers prendront l'ascenseur? Enfin, avec ce système, nous arriverons au maximum de notre plafond d'endettement, alors que nous savons que selon les projections de la commune, nous aurons besoin de beaucoup plus que celui-ci. Quel institut financier nous prêterait alors de l'argent si notre force contributive de paiement des intérêts n'arrivait plus à couvrir les charges financières de notre dette qui serait arrivée au plafond. Oui pour des emprunts si nécessaires, mais amortissons financièrement le plus possible les emprunts actuels. Ne laissons pas des millions de dettes à nos générations futures sur des investissements amortis.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI lit les conclusions de la Commission des Finances, qui propose les amendements suivants :

- Amendement 1 : économie de CHF 5'300.- en conservant les oriflammes existants de la maison de commune ;
- Amendement 2 : économie de CHF 12'500.- en supprimant la peinture des fenêtres de la maison de commune ;
- Amendement 3 : économie de CHF 30'000.- sur l'éclairage Prazqueron zone verdure ;
- Amendement 4 : économie de CHF 6'400.- par la suppression de l'éclairage du terrain de basket.

« L'excédent des charges de la commune sera ainsi réduit au total de CHF 54'200.- à CHF 707'300.-. »

DISCUSSION GENERALE SUR LES AMENDEMENTS

M. le Municipal Luigi MANCINI intervient sur les quatre amendements, en commençant avec l'amendement 2, suppression de la peinture des fenêtres de la Maison de commune CHF 12'500.-. Effectivement c'était un oubli, cette dépense n'ayant pas figuré dans le préavis. La Municipalité accepte cet amendement.

Concernant l'amendement 3, économie de CHF 30'000.- éclairage de la zone verdure Prazqueron. La Municipalité demande de refuser cet amendement pour les raisons suivantes : tout l'éclairage des petits chemins piétonniers a été fait il y a quelques années avec des câbles mis directement dans le terrain. Il n'y a aucune possibilité pour retirer ces câbles. Il propose une suspension de la séance et un déplacement de Prazqueron jusqu'à la maison de commune, en restant sur le chemin, sans passer dans l'herbe. Il est convaincu que tout le monde sera obligé de prendre son téléphone pour éclairer le chemin. C'est un problème de sécurité et des réclamations ont déjà été enregistrées. La salle de Prazqueron est souvent louée, ce qui est intéressant du point de vue de la rentabilité, mais une personne s'est encoublée dans l'escalier à cause du manque d'éclairage. Il espère qu'il n'y aura pas d'accident, car, dans ce cas, la commune sera obligée de prendre un avis de droit, et la question se pose de savoir qui doit payer en cas d'accident. Il est prêt à faire passer un film qu'il a réalisé lui-même pour montrer à quel point il fait nuit sur ces chemins. Le seul moment où le chemin est éclairé, c'est quand il y a la neige. Par ailleurs, l'éclairage serait changé avec des LED.

Concernant l'amendement 4, suppression de l'éclairage du terrain de basket CHF 6'400.-, il laisse le choix au Conseil communal. Mais il précise que ce n'est pas la demande de 2-3 personnes. Il fait un parallèle avec l'éclairage du terrain de football qui aurait plus de succès, vu le nombre élevé de joueurs de football à Romanel.

Quant aux oriflammes, il « laisse tomber le micro » et déploie devant l'assemblée les oriflammes de la commune de Romanel, pour que tout le monde puisse constater leur triste état. Si l'amendement 1 est voté, il n'osera plus arborer ces oriflammes pour le 1^{er} août, ni pour le 24 janvier. Il laisse le choix au Conseil communal d'accepter ou de refuser cet amendement.

M. le Président Patrick OPPLIGER demande l'avis de l'assemblée sur la proposition de M. le Municipal Luigi MANCINI de suspendre la séance pour un déplacement vers le parking. L'assemblée refuse.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN constate que l'entretien du terrain de football du Marais demande beaucoup d'argent et s'étonne que l'éclairage du terrain de basket soit remis en discussion, alors qu'il s'agit d'une somme plus modeste.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI trouve qu'il est inapproprié de mettre en balance les basketteurs contre les footballeurs. Les premiers ont la possibilité de jouer dans la salle de gym. Ce n'est pas à la demande des basketteurs que la Municipalité propose d'installer un éclairage sur le terrain de basket. Il rappelle que le terrain n'est pas utilisé en hiver. Il rappelle la situation des Esserpys, où les gens étaient d'accord de faire une zone de loisirs, mais pas de mettre un éclairage, car en été cela attirerait des personnes qui s'installeraient avec des tables.

Mme la Municipale Claudia PERRIN répond que personne ne sortira par -4° pour pousser la mollette et éclairer le terrain. Mais en septembre et octobre quand il fait vite nuit, un éclairage à la demande serait justifié.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN signale que le manque d'éclairage a poussé certains jeunes à laisser tourner le moteur de leur voiture pour éclairer le terrain, ce qui n'est pas très écologique et en plus est une source de nuisances sonores.

M. le Syndic Daniel CROT détend l'atmosphère en déclarant ne pas vouloir faire l'arbitre entre foot et basket, même s'il préfère le foot « pour des raisons physiques ». En effet, il rappelle que le terrain de foot du Marais, dont l'excellente qualité a déjà été mise en lumière lors du précédent Conseil, coûte assez cher en frais d'arrosage et d'entretien. Par conséquent, il serait judicieux de ne pas refuser une somme modeste destinée à l'éclairage du terrain de basket.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI reprend son argumentation en assurant que ses propos ne portent pas sur le montant de CHF 6'400.- destiné à l'éclairage, mais uniquement sur les nuisances que cet éclairage engendrerait indirectement : le terrain serait utilisé par des jeunes de 20 ans qui écouterait de la musique. En été ils pourraient jouer au basket plus longtemps, alors que le reste de l'année ils vont rentrer plus tôt. Il insiste sur le fait qu'un éclairage ne ferait que prolonger des nuisances sonores.

M. le Municipal Luigi MANCINI réitère les propos de Mme Claudia PERRIN : l'installation permettrait d'éclairer le terrain jusqu'à 22h00. Pour les éventuelles nuisances, il faut appeler le 117. Pourquoi les gens de Romanel ne téléphonent-ils pas à la Police ? Des grills et des tables ont été installés sur la place de Prazqueron. Un samedi soir il a compté 120 personnes, dont une partie jouaient au basket. Mais toute l'animation s'arrête à 22h00. Et la salle de Prazqueron peut être utilisée jusqu'à 2h00 du matin.

M. le Conseiller Thierry HENRY se réfère à l'achat d'une machine à vapeur sèche pour désherber. Il y a quelque temps, la commune affirmait que les produits toxiques de type Round Up utilisés à Romanel étaient « en voie de disparition » (0,9 l / année). Il ne comprend donc pas à quoi servirait la machine. Si le produit est un danger pour les employés, il devrait être arrêté. A ce sujet, il souhaiterait avoir des explications plus précises. Par ailleurs il demande si la charge ne pourrait pas être répartie sur plusieurs années.

M. le Municipal Blaise JAUNIN précise que l'interdiction du glyphosate en agriculture, viticulture et arboriculture date du 6 juillet 2018 par un communiqué du Conseil d'Etat. Mais il faut le remplacer par autre chose, par exemple en louant une machine à vapeur chaude, CHF 5'000.- pour 3 fois par année, ce qui représente une rentabilisation après 7 ans pour une machine à CHF 30'000.-

M. le Conseiller Thierry HENRY demande quelle est la durée de vie d'une telle machine, combien coûterait le service et quelle fréquence d'usage lui serait réservée. Compte tenu des difficultés de trésorerie de la commune, il propose que la Municipalité réfléchisse à des solutions alternatives (leasing, machine moins chère). Il ne faudrait pas toujours acheter, alors qu'il y a d'autres solutions, par exemple partager la dite machine avec une autre commune. Il rappelle le cas du radar pédagogique, achat qu'il estime inutile.

M. le Municipal Blaise JAUNIN estime la durée de vie à 15 ans environ. Il rappelle que la location de la machine à vapeur chaude est de CHF 5'000.- par année. On va désherber trois fois par année, en mars, en juin et en septembre. Le reste du temps on ne peut pas désherber, car on n'a pas de machine. Si on achète une machine à vapeur sèche, on peut désherber tous les mois. Et elle sera rentabilisée en 7 ans.

M. le Conseiller Olivier PACHE apporte la précision suivante : le glyphosate a été interdit depuis les années 2000 pour le traitement des mauvaises herbes sur les voies publiques. La Municipalité avait demandé l'achat d'une balayeuse, cet achat a été refusé. Il soutient pleinement l'achat de cette machine en mettant en avant l'aspect pratique de l'achat : une machine achetée peut être utilisée à volonté. Il regrette que la proposition de cet achat ne soit pas passée par un préavis municipal qui aurait permis au Conseil de débattre de manière détaillée sur le sujet et éventuellement envisager de la louer à d'autres communes soumises

aux mêmes règles concernant les routes. Ne faisant pas l'objet d'un préavis et n'aboutissant pas sur un amendement, le débat sur la machine à vapeur sèche n'a pas lieu d'être. Une commission technique aurait permis d'envisager d'autres pistes. Pour finir, il évoque une situation similaire vécue en 2017 pour l'achat d'un tracteur, situation qui n'avait pas non plus fait l'objet d'un préavis.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** passe au vote des amendements, qui laisse la liberté sur le vote des conclusions. Le vote se fait à main levée.

1. Amendement 1 : économie de CHF 5'300.- en conservant les oriflammes existants de la maison de commune

Résultat des votes : pour 19, contre 23, abstention 1.

L'amendement 1 est **refusé** par 23 voix contre.

2. Amendement 2 : économie de CHF 12'500.- en supprimant la peinture des fenêtres de la maison de commune

Résultat des votes : pour 40, contre 1, abstentions 2.

L'amendement 2 est **accepté** à une large majorité.

3. Amendement 3 : économie de CHF 30'000.- sur l'éclairage Prazqueron zone verdure

Résultat des votes : pour 16, contre 23, abstention 1.

L'amendement 3 est **refusé** par 23 voix contre.

4. Amendement 4 : économie de CHF 6'400.- par la suppression de l'éclairage du terrain de basket

Résultat des votes : pour 6, contre 35, abstentions 2.

L'amendement 4 est **refusé** à une large majorité.

M. le Président Patrick OPPLIGER lit les conclusions du préavis N° 26 / 2018 avant de passer au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 26 / 2018 adopté en séance de Municipalité du 5 novembre 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2019 présentant, **après un amendement**, un excédent de charges de CHF 749'000.-

Le budget 2019 est **accepté** à une large majorité (1 abstention).

M. le Syndic Daniel CROT remercie la Commission des Finances et le Conseil communal pour leur confiance et leur travail. Il se montre particulièrement satisfait que le Conseil ait accordé le montant nécessaire au futur éclairage de la zone de verdure de Prazqueron, ce qui facilitera ses déplacements à cet endroit, y compris quand il endosse le rôle du Père Noël.

8. Commissions permanentes

Mme la Conseillère Ariane MORAND présente le déroulement de l'assemblée générale de l'AJENOL du 21 novembre 2018 à la salle communale de Bournens, à laquelle elle a été accompagnée par M.le Conseiller Jean-Claude PROGIN. La séance a eu lieu à 20h et il y avait plus de participation. La nouvelle secrétaire est rentrée en fonction depuis le 1er novembre 2018. Le budget 2019 présente une augmentation d'environ CHF 10'000.- qui est expliquée par la location d'un local administratif. Le budget a été accepté à l'unanimité. Une augmentation conséquente du réseau est à annoncer : il y a 822 places offertes en tout. La soirée c'est terminée par une agape.

Mme la Conseillère Ariane MORAND continue avec le compte rendu de la réunion de la Commission de la Jeunesse. « M. TRINCA COLONEL, Mmes JURIENS et MORAND, nous nous sommes réunis le 4 décembre 2018 à la salle des combles de l'administration communale. Deux Municipaux, M. MANCINI et Mme PERRIN, étaient présents. Ils ont répondu à toutes nos questions sur le matériel, sur le site, sur le film... Pour la suite de cette commission, il est clair que le parlement des jeunes tel qu'il avait été mis en place avant n'est plus d'actualité, son président M. FLUCKIGER reste toutefois à disposition pour pouvoir passer le relais et transmettre son savoir, selon ce qu'il a dit à Mme PERRIN à la dernière entrevue. Ce qui en est sorti de cette réunion c'est que nous sommes tous motivés à faire revivre cette commission des jeunes. Ce ne sont pas les idées qui manquent et encore moins notre motivation. »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe que le budget 2019 de l'ASIGOS a été voté tel quel à Romanel. Il y a eu 22 questions et 22 réponses, qui ont toutes été votées. Le rapport de gestion des comptes 2017 a également été voté. La prochaine séance a été agendée pour le 1^{er} mai 2019.

9. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Aurélie MELLO signale qu'à l'UAPE des Esserpys, les enfants tombent et se blessent en sortant côté Taulard, à cause d'une catelle manquante et l'endroit n'étant pas éclairé. Elle demande à la Municipalité d'intervenir pour régler ce problème.

M. le Municipal Luigi MANCINI prend note de cette remarque et assure que la situation sera corrigée.

M. le Conseiller Olivier PACHE exprime d'abord un souhait : en validant le budget, le Conseil communal a accepté l'acquisition d'un véhicule pour les Services Industriels. Dans la mesure du possible, ce serait bien que ce soit un véhicule électrique. Car il ne fera pas beaucoup de km, ni beaucoup d'autoroute. Par ailleurs, c'est le devoir des collectivités publiques de montrer l'exemple.

La deuxième partie de son intervention est dédiée aux défibrillateurs installés sur la commune. Il existe une fondation (First Responders = Premiers Répondants) qui a développé une application pour smartphones. Celle-ci permet d'intervenir auprès de la population et pratiquer le massage cardiaque ainsi que la défibrillation en attendant l'arrivée des secours professionnels. Il a pu

géolocaliser les appareils de Romanel : un à Cla-Val, un à la sortie de la salle de Prazqueron et un à la maison de commune. Malheureusement ces trois défibrillateurs ne sont disponibles que pendant les heures d'ouverture. C'est bien dommage, car ils sauvent des vies, dans des circonstances où chaque seconde compte. Il pose la question si la commune a prévu d'en installer un à la future auberge, accessible 24h/24h. Serait-il imaginable de déplacer celui de la maison de commune dans l'ancienne cabine téléphonique, pour que ces défibrillateurs puissent être à la disposition des gens qui en ont besoin? L'application permet d'envoyer deux personnes auprès de la victime d'arrêt cardiaque : l'une d'entre elles se déplace chercher le défibrillateur, pendant que l'autre prodigue les premiers soins. Avec peu d'efforts on peut déplacer un ou deux défibrillateurs. Et si on enregistre des cas de déprédations, ce sera l'occasion d'expliquer aux fautifs à quoi ces appareils servent.

M. le Syndic Daniel CROT remercie M. le Conseiller Olivier PACHE pour cette très bonne intervention. Il informe que l'ensemble du personnel communal a suivi des cours d'intervention en cas d'arrêt cardiaque et que tout le monde est sensible à ce sujet.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond d'abord sur le souhait d'acheter un véhicule électrique. Cette option a déjà été envisagée par la Municipalité et la réflexion à ce sujet continue, notamment pour trouver le moyen de respecter le budget de CHF 20'000.-. Quant aux défibrillateurs, la possibilité de déplacer l'appareil de la commune dans la cabine téléphonique a été envisagée. En plus, un nouvel appareil sera installé aux Services des Travaux et la commune réfléchit à en installer un sur l'esplanade de Prazqueron.

M. le Conseiller Lionel PISANI remercie la Commission des Finances pour le rapport sur le budget 2019. Mais il constate un manque de cohérence : alors que tous les membres de la dite commission avaient été d'accord pour proposer les 4 amendements, lors des votes sur ces amendements, un des membres de la commission les a tous refusés. Il voudrait comprendre comment une telle situation est possible.

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE exprime sa satisfaction de voir que les travaux au chemin du Bochet se passent dans le respect des habitants. Son souhait est que les futurs travaux au chemin du village tiennent compte également de la tranquillité du voisinage.

Il aborde ensuite un deuxième point, moins réjouissant. Un article publié dans le « 24 heures » fait état d'irrégularités liées à la société Orllati, installée sur le terrain de l'ancienne usine Boxer de Romanel. Dans cet article, la Municipalité était assez directement mise en cause, en insistant notamment sur la bonne entente entre la dite société et M. le Syndic. Il espère que les choses ont été faites dans le respect des règles. Il avait déjà soulevé, comme le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 l'a consigné, la question de la légalité des barrières au Boxer. Il souhaite que la Municipalité explique si les bâtiments construits à cet endroit respectent les règles et pose trois questions. Concernant les appartements bâtis : sont-ils au bénéfice d'un permis d'habiter valable, sinon quelles mesures ont été prises? Les constructions ont-elles été mises à l'enquête et autorisées légalement? Est-ce que le droit du travail y est respecté (horaire, sécurité). Qu'en est-il de la pollution? Il conclut en attirant l'attention sur le fait que les journalistes iront jusqu'au bout de leur enquête et que la Municipalité devrait agir en conséquence.

M. le Syndic Daniel CROT signale la présence dans la salle d'un journaliste du « 24 heures » et assure qu'il répond volontiers à toutes les interrogations. Quelque peu ébranlé par l'article, il est retourné visiter le site en compagnie de MM les Municipaux MANCINI et FAVRE. Ce n'était pas sa première visite, l'endroit ayant déjà fait l'objet de contrôles par le passé. Pour répondre aux questions de M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE, il explique qu'un appartement en bon état y avait été loué à la demande des services sociaux à une famille qui en avait besoin. Concernant les constructions, les bâtiments sont extrêmement anciens, les permis de construire ont été délivrés il y a fort longtemps (1950-1960) et il n'y a pas d'autres contrôles à faire et pas de nouvelles constructions réalisées entre temps.

Quant au respect du droit du travail, ce n'est pas le rôle de la Municipalité de faire ce type de contrôles. Les entreprises présentes sur le site sont régulièrement inscrites et ont des baux d'utilisation. Par ailleurs, il n'y a pas de travaux d'entretien du site prévus par le propriétaire actuel, car l'usine Boxer est vouée à la démolition. Le PDLI y prévoit une zone mixte, habitations et industrie. Mais le dossier est en suspens dans les services de l'Etat et il espère que l'intérêt de la presse pour cette zone fera bouger la situation. Il avoue que la Municipalité a honte de l'état actuel de cette zone. « On veut que quelque chose se passe mais c'est difficile. »

M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI a une question au sujet du nombre de postes dans les services de la Municipalité. Le budget 2019 prévoit 32,3 postes pour une commune de 3'300 habitants, ce qui correspond à une proportion de 1 poste par 100 habitants. Il voudrait savoir où se situe Romanel par rapport aux autres communes. Est-ce un nombre raisonnable ?

M. le Syndic Daniel CROT signale qu'une réponse plus détaillée à cette question sera donnée dans le rapport de gestion. L'effectif communal a augmenté en raison des nouveaux services proposés pour l'enfance. Pour le reste des services, les effectifs ont bougé peu et ils restent dans les proportions observées dans d'autres communes de la même taille.

M. le Conseiller Philippe NOËL intervient en réponse à la remarque de M. le Conseiller Lionel PISANI. Il le remercie de « faire la police » et rappelle que les votes sont confidentiels. Deuxièmement, il explique que dans les rapports de la Commission des Finances, ils essaient de trouver une proposition approuvée par tous les membres de la commission. Par la suite, chacun a la possibilité de continuer sa réflexion, en rencontrant des compagnons du groupe politique, et de manifester un avis personnel en toute indépendance. Il ne voit pas d'incohérence à ce que la Commission approuve à l'unanimité le rapport d'un préavis et que, par la suite, chacun des membres puisse exprimer son avis personnel.

M. le Conseiller Lionel PISANI prend la parole pour signaler qu'il n'avait pas donné de nom lors de sa précédente remarque. Il est d'accord que le vote est libre, mais s'étonne de la formule « la commission approuve à l'unanimité » les 4 amendements, alors qu'il aurait fallu consigner « approuve à une large majorité ». Sinon, il ne comprend pas le changement d'avis de l'un des membres de la Commission des Finances. Pour finir, il précise qu'il n'y a aucune attaque personnelle.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR remercie la Municipalité pour avoir fait des travaux à la maison Greppin à la route de Neuchâtel, maison qui a aujourd'hui un aspect nettement meilleur. Deuxièmement, concernant les travaux au Pré Jaquet, elle signale que beaucoup de voitures se parquent aux abords de la palissade sur la rue du Taulard, ce qui est interdit et surtout elles sont parquées en partie sur la route. Vu la situation dangereuse, serait-il possible de déplacer cette palissade pour empêcher les gens de se parquer ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN profite d'avoir la parole pour répondre à Mme la Conseillère Aurélie MELLO. Les travaux au Collège des Esserpys seront faits avant vendredi 21 décembre 2018. Quant à la demande de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, il peut s'engager pour la répression financière des contrevenants. Par contre, pour le déplacement de la palissade, ce n'est pas de sa compétence, mais il en parlera avec son collègue Luigi MANCINI.

M. le Conseiller Pascal CUGNONI remercie Mme KAUFMANN pour ce premier procès-verbal et met en évidence un style rédactionnel qui facilite la lecture. En outre, il demande à la Municipalité d'intervenir au ch. de Sous-Mont pour empêcher le stationnement illicite des voitures au bord de la route.

M. le Municipal Blaise JAUNIN assure que la Municipalité fera le nécessaire.

M. le Conseiller Pierre Alain MEYSTRE remercie M. le Syndic Daniel CROT pour sa réponse aux questions soulevées par la situation du site de Boxer et qu'il estime satisfaisantes. Le seul point dont il doute, c'est qu'il y ait des habitants « parachutés en dehors des zones d'habitations », mais ce sera à la Commission d'Urbanisme d'en débattre.

M. le Conseiller Henri PISANI réitère une remarque qu'il avait faite lors du précédent conseil, au sujet de la sécurité au passage à niveau du Taulard (des feux qu'on ne voit pas), impliquant la parcelle d'un municipal de Jouxens. Il a pris des photos après le conseil du 27 septembre 2018 et à nouveau avant le conseil de ce soir, et il n'a pas vu de grosse différence. Il demande que la Municipalité fasse le nécessaire pour que la personne en question taille comme il faut « la jungle qui nous empêche de voir les feux », car la situation est inadmissible. Il avertit que c'est la dernière fois qu'il intervient à ce sujet au Conseil : si la situation persiste, il interviendra ailleurs.

M. le Municipal Blaise JAUNIN assure que le nécessaire a été fait. Après le constat que la situation n'a pas évolué, la Municipalité enverra un rappel. Il n'aura pas à « intervenir ailleurs ».

M. le Conseiller François STUDER exprime sa satisfaction de voir que la commune a un site internet, avec un agenda qui est censé être à jour. Mais il constate qu'on ne peut pas y consulter des événements qui ont eu lieu sur la commune. Deuxièmement, il s'est rendu compte que toutes les informations n'y figuraient pas (par exemple les fenêtres de l'Avent). Ensuite, quand il a ouvert la page des événements le 1^{er} décembre, pour se renseigner sur le marché de Noël, il a trouvé l'indication « information à venir ». Autre exemple, pour la vente des sapins de Noël, le site informe que cela se passe de 10h à 12h, mais aucune précision sur le fait qu'il fallait commander son sapin avant le 1^{er} décembre. Il voudrait savoir qui est le responsable de ce site et pourquoi les informations de « Romanel info » au sujet du marché de Noël n'y figuraient pas ?

M. le Municipal Luigi MANCINI confirme qu'il y avait une différence entre « Romanel info » version papier et le fichier PDF publié sur le site. L'erreur a déjà été corrigée. Ce n'est pas une machine, mais bien le personnel communal qui gère le site. En 2019 il y aura 4 numéros de « Romanel info » et la commission de rédaction vérifiera la publication sur le site. Pour ce qui est des informations passées, elles s'effacent automatiquement suivant une horloge intégrée au programme (voir avec Mme HILPERT). Une piste de réflexion serait la durée de conservation des données, pour permettre aux utilisateurs de retrouver des informations révolues. Pour finir, il aborde le sujet des annonces faites par les sociétés locales. Cela n'a pas été discuté ce soir, faute de rapport de commission sur le postulat de M. le Conseiller PROGIN, mais une discussion suivra lors du prochain conseil. Les sociétés locales souhaitent faire des annonces chaque mois. Il se pose la question si la commune devrait faire un « Romanel info » au niveau législatif et administratif. Il y a eu des plaintes incriminant des affiches sauvages. En outre, certaines personnes déplorent le fait que le site de Romanel soit réservé aux seuls avis officiels. Sur la base de tous ces éléments, la Municipalité se propose d'entamer une réflexion en 2019. Les résultats devraient satisfaire tout le monde.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI espère que la commission qui sera nommée pour étudier le postulat de M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN travaillera en âme et conscience. Ce n'est pas seulement l'horaire des sociétés locales qui est demandé dans le postulat. Le Conseil communal voudrait savoir, entre autres, ce que les sociétés paient et quelles salles sont mises à leur disposition gratuitement. Dans le rapport de la Municipalité, on parle des horaires de la salle de gym et des tarifs de location, mais le rapport ne semble pas complet. Il attend les conclusions de la commission.

M. le Président Patrick OPPLIGER intervient pour préciser que la Municipalité réserve sa réponse et que la discussion sur ce sujet aura lieu lors du conseil du 11 avril 2019.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI remercie tous les employés communaux pour leur travail, notamment les employés de la voirie pour les jardins si bien entretenus.

Mme la Municipale Claudia PERRIN fait la promotion du livre d'Henri de Bonneville, *Ma vie heureuse*, résidant de la commune, habitant au Foyer de Cousson. C'est la première personne entrée à la Fondation de Vernand, en 1978. Il se livre dans un récit autobiographique simple mais très positif. Vendu au prix de CHF 10.-, c'est un livre tout public. Elle encourage l'assemblée à acheter ce livre, dont le prix couvre uniquement le travail d'un éducateur qui a repris fidèlement les propos de l'auteur. Ce livre sera disponible également à la maison de commune.

M. le Conseiller Thierry HENRY émet un souhait, à la suite de M. le Conseiller Olivier PACHE. Si la Municipalité prévoit des investissements de plusieurs milliers de francs (achat de véhicules, machines etc.), ce serait préférable qu'elle fasse un préavis groupé (4 ou 5 postes), comme cela a été le cas pour les frais d'entretien des bâtiments communaux, pour que ces demandes d'investissements passent devant le Conseil.

M. le Président Patrick OPPLIGER remercie au nom du Bureau et en son nom pour ce deuxième semestre 2018. Il remercie également la Municipalité et le personnel communal pour leur collaboration, les membres du Bureau pour leur engagement et leur bonne humeur. Il souhaite à tout le monde de belles fêtes de fin d'année et se réjouit de les retrouver en 2019.

M. le Syndic Daniel CROT remercie les membres du Conseil pour leur engagement tout au long de l'année. La fin de 2018 correspond à la moitié de la législature. De nombreux dossiers sont ouverts, dont certains ont pris l'ascenseur ces derniers temps. Il souhaite de très belles fêtes de fin d'année et de bonnes vacances reposantes.

La séance est levée à 21h47, après l'annonce de la prochaine séance le 11 avril 2019 à 20h00 à La Villageoise.

Adopté,

Le Président

Patrick OPPLIGER

La Secrétaire

Manuela KAUFMANN